

# Intelligence Artificielle - Quelles réglementations?

écrit par Marine de la Clergerie | 19/03/2025

## Législation de l'Union européenne sur l'IA

### Règlements européens :

- Règlement 2024/1689 établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle (règlement IA Act ou RIA)

### Directive européenne :

- Directive 2024/2853 du 23 octobre 2024 relative à la responsabilité du fait des produits défectueux et abrogeant la directive 85/374/CEE
- (Abandonnée) Directive relative à l'adaptation des règles en matière de responsabilité civile extracontractuelle au domaine de l'intelligence artificielle (projet de directive abandonné par la Commission Européenne en février 2025)

### Lignes directrices de l'Union Européenne :

- Lignes directrices relatives à la [définition du système d'IA](#)
- Lignes directrices sur les [pratiques interdites en matière d'intelligence artificielle](#)

### Droit souple :

- **Conseil de l'Europe**

Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit : <https://rm.coe.int/1680afae3d>

- **Commission Européenne**

Lignes directrices en [matière d'éthique pour une IA digne de confiance](#)

- **CNIL**

[Conformité des systèmes d'IA](#) : les autres guides, outils et bonnes pratiques (liste de ressources de droit souple par la CNIL)

- **Autres**

Déclaration sur une intelligence artificielle [inclusive et durable pour les peuples et la planète](#) (sommet pour l'action sur l'IA des 10 et 11 février 2025 à Paris)

## **Législation internationale sur l'IA**

- Corée du Sud: [AI basic act du 26 décembre 2024](#)
- Chine: Mesures provisoires pour la gestion des services d'intelligence artificielle générative du 10 juillet 2023

**Contact:** Marine de la Clergerie ([contact@mdc-avocat.fr](mailto:contact@mdc-avocat.fr), [www.mdc-avocat.com](http://www.mdc-avocat.com), [Consultation](#), [LinkedIn](#)), Avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en Droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique Droit des données à caractère personnel.